

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE
du mardi 10 mai 2022 à 18 H 30.**

Présents : CHARTIER Mickaël, SAUJON Philippe, BUREL Sébastien, FRAFIL Tony, REAULT Christiane, GUERIN Charlène

Secrétaire de séance : Monsieur BUREL Sébastien

Absents :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Compte rendu du 5 avril 2022 ;
 - ✓ Proposition de 2 délibérations complémentaires ;
 - ✓ Présentation/débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
 - ✓ Annulation de la délibération : Adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » CCPG ;
 - ✓ Questions diverses
-

1- Le compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2- **Proposition de 2 délibérations complémentaires**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour délibérer sur 2 sujets supplémentaires. Le conseil accepte à l'unanimité.

3- **Présentation/débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Après une présentation du PADD par Philippe SAUJON, un débat s'en est suivi. Les discussions se sont orientées sur 4 transitions (agricole, énergétique, écologique et numérique). L'assemblée a fait ressortir quelques éléments qui semblent importants pour la commune, comme :

- La préservation de l'élevage en aidant et favorisant la reprise des exploitations agricoles aux jeunes éleveurs.
- Le déploiement du photovoltaïque mais attention à ne pas dénaturer le paysage et privilégier l'implantation des panneaux sur les bâtiments agricoles.
- Désenclaver la Gâtine sans consommer d'espace agricole, élargir au-delà de 600m² les constructions tout en étant vigilant sur l'harmonie des centres-bourg et favoriser la récupération d'eau de pluie.
- Sur le plan numérique, ne pas défavoriser les communes rurales

4- Annulation de la délibération : Adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » de la CCPG

Lors du Conseil Municipal du 15 février une délibération concernant l'adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique » a été prise à tort. Celle-ci avait déjà été votée en 2021. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annulation de cette délibération.

5- Délibération pour un avenant concernant la convention de maintenance informatique

Deux communes, VAUSSEROUX et LES FORGES souhaitent adhérer à la convention de maintenance informatique. L'assemblée doit délibérer pour l'avenant fait à la convention. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6- Délibération sur le changement de la nomenclature comptable

La trésorerie a évoqué la fin de l'instruction comptable M14 qui sera remplacée par la M57. Le conseil doit délibérer afin d'acter ce changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2023 pour tous les budgets relevant de la M14. Le conseil municipal décide d'accepter à 5 Pour et 1 abstention la nouvelle nomenclature.

7- Questions diverses

- Cette année le pique-nique aura lieu dans le parc juste à côté de la mairie. Plusieurs dates ont été évoquées : le 28 août, le 3 ou 4 septembre.
Chaque habitant recevra une invitation. Le conseil municipal décide que le pique-nique ne sera pas payant.
Au menu : salades composées, grillades + mojettes, fromage et tartelettes.
L'assemblée souhaiterait reproduire le temps de convivialité avec l'animation qui a eu lieu l'année dernière (défilé de tracteurs anciens).
- L'empierrage des chemins aura lieu les 11 et 12 juin le matin. Il sera demandé à un ou deux agriculteurs de l'aide. Monsieur BUREL Sébastien diffusera l'information sur la page Facebook de la commune.
- Un riverain a utilisé du désherbant chimique sur le domaine public. Un courrier de rappel lui sera envoyé pour l'informer.
- Suite au broyage de haies en dehors de la période autorisée, un courrier sera envoyé au propriétaire du terrain afin de l'informer sur la réglementation.
- La microstation des locatifs du 4 et 6 route de la Ferrière a été révisée et un changement de la pompe s'est avéré nécessaire. Celle-ci ne fonctionnait plus correctement.
- Une demande de disponibilité pour les permanences des élections législatives a été faite auprès de l'assemblée.

Fin de la séance : 20h15